

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 161-24 C

Objet : RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 161-24 C

objet **RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que l'agglomération est engagée dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) logement d'abord depuis juin 2021. Grand Chambéry a été retenue territoire d'expérimentation pour une durée de deux ans par la suite prolongée d'une année. Une convention d'objectifs et de moyens a été signée pour la première année en juin 2021. Deux autres conventions annuelles entre l'Etat et Grand Chambéry ont été conclues pour les années suivantes.

Ces conventions définissent une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du Plan logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens et les actions et mesures qui seront mises en œuvre.

L'Etat a accordé un financement de 499 582 € pour les trois premières années de mise en œuvre. De juin 2021 à juin 2024, les dépenses engagées se sont élevées à 464 811 €. Du fait d'une sous-réalisation des projets, il apparaît un reliquat de 135 388 € de financement de l'Etat calculé sur la base des dépenses subventionnables.

Deuxième Plan national quinquennal pour le logement d'abord 2023/2027

L'Etat a lancé le deuxième Plan national logement d'abord pour la période 2023/2027.

Ce nouveau plan se fixe comme ambitions de :

- poursuivre la dynamique de développement de logements abordables et adaptés : mobilisation du parc privé à des fins sociales, production de pensions de famille et de résidences sociales, de logements très sociaux...,
- renforcer les dispositifs de prévention, notamment la prévention des expulsions locatives, pour empêcher la bascule dans la pauvreté,
- développer une logique d'accompagnement pluridisciplinaire associant logement, emploi et santé pour les personnes sans domicile ou hébergées, en renforçant notamment les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), acteurs du service public de la rue au logement.

Pour maintenir les dynamiques locales, le Gouvernement a annoncé poursuivre les AMI « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord », afin de permettre à tous d'accélérer les projets déployés et de favoriser l'établissement de transformations structurelles.

Engagement et objectifs de Grand Chambéry pour la poursuite de l'AMI logement d'abord

Lors du Conseil communautaire du 30 mai 2024, Grand Chambéry a acté son engagement à poursuivre la mise en œuvre de l'AMI logement d'abord jusqu'en 2027.

Aux côtés de l'Etat et des différents partenaires, Grand Chambéry poursuit donc son engagement dans cette politique et souhaite notamment :

- poursuivre le développement de l'offre de logements abordables et la mobilisation du parc privé à des fins sociales,
- consolider le travail engagé ces dernières années dans l'accès au logement pour les personnes qui en sont dépourvues tant dans la dynamique partenariale que dans la coordination des parcours ou le renforcement de moyens d'accompagnement pluridisciplinaires,
- renforcer son action pour le maintien dans le logement et la prévention des expulsions,
- poursuivre un travail spécifique sur l'accès au logement des jeunes sans ressources en articulation avec les politiques d'insertion,
- contribuer à l'animation et à la formation de l'ensemble des acteurs du territoire pour promouvoir le droit au logement et les nouvelles pratiques sanitaires et sociales liées au logement d'abord.

Il est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat et de financement avec l'Etat qui décrit la feuille de route élaborée pour la période de 2024/2026.

La présente convention-cadre précise le plan d'action et le financement associé pour une première période de juillet 2024 à décembre 2025. Un avenant proposant de nouvelles actions et l'enveloppe financière pour l'année 2026 interviendra suite au dialogue de gestion annuel pour ajuster les missions et crédits associés.

Plan d'actions pour la période de juillet 2024 à décembre 2025

Plusieurs actions engagées au titre des trois premières années sont maintenues :

- animation de la plateforme de captation de logements privés (ADIL),
- renfort du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) de la Savoie (La Sasson),
- renfort du service Toit d'abord (La Sasson),
- action de prévention précoce d'expulsion (ADIL),
- programme de formation et d'animation pour le changement de pratiques professionnelles,
- mise en œuvre d'une permanence d'information sur le logement pour les jeunes du territoire,
- mise en place d'un observatoire local du sans-abrisme.

Pour la fin d'année 2024 et l'année 2025, les nouvelles actions suivantes sont prévues.

Consolider le dispositif Louer Solidaire en développant des leviers financiers pour favoriser l'adhésion des propriétaires du parc privé (adhésion à un fonds de sécurisation régional, financement des frais de gestion ou d'honoraires en cas de mandat de gestion par les agences immobilières sociales)

Afin de mobiliser davantage de propriétaires avec le dispositif Louer Solidaire, il a été demandé des crédits à la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) pour abonder le fonds régional de sécurisation (prenant en charge la vacance, des impayés et les dégradations dans le cadre de l'intermédiation locative).

De plus, un travail avec les opérateurs (Prest'immo, La Sasson, Savoisienn Habitat) est en cours pour la prise en charge des frais de gestion des propriétaires bailleurs qui choisissent de confier leur bien en mandat de gestion.

Lancement d'un marché public pour proposer un accompagnement sanitaire et social renforcé par une équipe pluridisciplinaire pour les publics sans logement et cumulant des problématiques sanitaires et sociales

Un marché public sera lancé dans l'objectif de financer un service d'accompagnement sanitaire et social renforcé. Le service serait composé a minima d'un travailleur social diplômé, un infirmier diplômé d'Etat, un travailleur pair, ainsi qu'un temps de médecin, et d'un conseiller en insertion professionnelle. L'objectif est d'accompagner 40 personnes sans-abris souffrant de pathologies psychiques et d'addictions qui signeraient un bail locatif en accès direct au logement. Sur ces 40 personnes, 10 places sont réservées à des jeunes sans ressources.

Mise en place d'un pécule financier pour 10 jeunes sans revenus accompagnés par l'équipe pluridisciplinaire

Les préconisations de l'étude « jeunes et précarité pour un logement d'abord » faisaient apparaître un manque de solutions pour des jeunes de moins de 25 ans cumulant sans-abrisme et difficultés sanitaires et sociales. A titre d'expérimentation et en complément de la mesure d'accompagnement logement d'abord mentionnée ci-dessus, les 10 jeunes entrés dans le dispositif pourront bénéficier d'un pécule financier du montant du RSA pour accéder à un logement.

Renfort de l'équipe Intermed Savoie

Pour accompagner les locataires du parc public en difficulté psychique, il est proposé de faire appel aux compétences de l'équipe Intermed afin de favoriser la coordination des parcours de soin et d'accès à l'accompagnement social. L'intervention de cette équipe s'inscrit dans une logique de prévention des expulsions locatives (notamment liées aux troubles du voisinage).

Reconduction du poste de coordination du Plan logement d'abord

Pour suivre et animer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan logement d'abord suite à l'engagement de la DIHAL jusqu'en 2027, il est proposé d'acter la prolongation du poste non permanent de coordonnateur du Plan logement d'abord, faisant l'objet d'un contrat de projet.

Suite au dialogue de gestion 2024 et au rapport d'exécution présenté au titre des trois premières années, l'Etat attribue à Grand Chambéry une subvention de **425 022 €** (après déduction du reliquat de la période précédente d'un montant de **135 388 €**) au titre de l'AMI logement d'abord pour la période de juillet 2024 à

décembre 2025 pour une dépense totale prévisionnelle de **621 274 €**. Le reste à charge de l'agglomération serait de **60 864 €**.

Avec la nouvelle feuille de route et les premières évaluations, il est prévu de réunir prochainement la Conférence intercommunale du logement, instance de pilotage de l'AMI logement d'abord, pour communiquer sur la politique logement d'abord portée par Grand Chambéry auprès des acteurs locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 187-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »,

Vu la délibération n° 098-24 C du Conseil communautaire du 30 mai 2024 approuvant le rapport d'exécution de la troisième année,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 4 septembre 2024,

Vu les conventions pluriannuelles signées le 30 juin 2021 pour la première année, le 10 novembre 2022 pour la deuxième année et le 9 novembre 2023 pour la troisième année,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention pluriannuelle conclue avec Grand Chambéry pour 2024/2026 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt logement d'abord, ci-jointe,

Article 2 : **modifie** la durée de création du poste non permanent d'attaché territorial faisant l'objet d'un contrat de projet pour prendre en compte la poursuite de l'appel à manifestation d'intérêt logement d'abord pour cette durée,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **161-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord »
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32151H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32151H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024